



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

Cadre reserve à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception :/	
Dossier complet le :/	
N° d'enregistrement :	
Intitulé du projet	
Deciat diaména como et de deux modificamentes à la Citation	- Calata Anna à Ctanhaire
Projet d'aménagement de deux parkings silos à la Cliniqu	ie Sainte-Anne à Strasbourg.
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Identification du (ou des) maître(s) d' Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SCI CHANOINE SPITZ	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SCI CHANOINE SPITZ	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SCI CHANOINE SPITZ N° SIRET 4 2 4 6 2 4 3 9 3 0 0 0 1 5	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SCI CHANOINE SPITZ N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) SCI

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41.a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Parking 1 (Est-Entrée) : 380 places Parking 2 (Sud-Chapelle) : 260 places

	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	□ Oui ☑ Non
	Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du II article R.122-2-1 ?
	□ Oui ☑ Non
4	Caractéristiques générales du projet
	Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	Le projet consiste en l'aménagement de deux parkings silos au sein de l'emprise de la clinique Sainte-Anne localisée dans le quartier de la Robertsau à Strasbourg (67). Les 2 parkings en ouvrage seront implantés sur les emprises des espaces de stationnement de plain pied existant à l'Est (côté entrée) et au Sud de l'emprise (côté chapelle) de la clinique Sainte-Anne.
4.2	Objectifs du projet
	L'objectif du projet est d'augmenter la capacité de stationnement de la Clinique, qui souffre actuellement d'un fort déficit de places.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour les 2 parkings, la structure sera réalisée en béton armé : voiles / poteaux / poutres / planchers alvéolaires. Il y aura 4 dalles de stationnement (grande portée = 16 m).

Les rez-de-chaussée seront principalement réalisés en enrobés mis à part au droit de quelques locaux nobles où il sera prévu un dallage ; notamment pour le bas des cages d'escalier et surtout pour les magasins de stockage au rez de chaussée du parking Chapelle.

Parking Est - entrée : Il s'agit d'un parking en « 2 * 4 demi-niveaux » (dont le Rez de chaussée) : 76*5 = 380 places au total dont 7 places PMR , 13 places « familles » et 16 places pour Véhicules Electriques.

Des places extérieures de plain pied sont également prévues contre le bâtiment du parking. Le dernier niveau du parking comprendra des ombrières photovoltaïques.

Parking Sud - chapelle: Il s'agit d'un parking de 4 niveaux (dont le rez de chaussée): 29+57+57+59+57 = 260 places dont 5 places PMR, 3 places « familles » et 12 places pour Véhicules Electriques. Il est prévu d'y aménager 3 magasins de stockage (avec des palettes au sol / et un rang sur 1 rack) sont prévus en rez de chaussée, pour les besoins de la Clinique. A noter que ces derniers ne font pas l'objet d'une rubrique ICPE.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

projet vise à améliorer la capacité d'	accueil pour les visit	eurs de la clinique	e Sainte-Anne.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire pour les 2 parkings	s.	

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parking Est - entrée - emprise au sol :	5000 m² environ
Nombre de places :	380
Parking Sud - chapelle - emprise au sol :	3000 m² environ
Nombre de places :	260

10			-1		
4.6	Local	isation	au	pro	et

Nombre de places :	260							
.6 Localisation du projet								
NO. LIST MORE WAS COMED FOR THE SECTION								
Adresse et commune d'implantation								
Numéro : 182 Voie : route de la Wantzenau								
Lieu-dit:								
Localité : Strasbourg								
Code postal : 6 7 0 0 0 BP : Cedex :								
Coordonées géographiques ^[1]								
Long. : 4 8 ° 3 6 , 5 4 " 2 Lat. : 0 7 ° 4 7 , 1	5 " 7							
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,1a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°							
Point de départ : Long. ; ° , , " Lat. ;	0 1 2							
Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. :	Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "							
Communes traversées :								
Strasbourg (67)								
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxo	quels le projet est soumis :							
PLU de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé le 16 décembre 2016 2021.	6, dernière modification n°3 approuvée en juin							
(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.								
.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installatio	on ou d'un ouvrage existant ?							
☑ Oui ☐ Non								
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fai environnementale ?	it l'objet d'une évaluation							
□ Oui ☑ Non								

	a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
fin de réunir les informations néo	cessair	es pou	e de la zone d'implantation envisagée ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
ue direction régionale. te Internet du ministère de l'envi	ronner	ment v	ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	0	•	Le site du projet borde la limite Sud-Ouest de la ZNIEFF de type II "Ancien lit majeur du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg". Le site du projet étant déjà aménagé, les travaux ne porteront pas atteinte à cette entité.
En zone de montagne ?	0	Ø	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	0	9	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	Ø	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	0	Ø	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Ø	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	0	Ø	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	0	(
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	0	V	
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0	2	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0	Ø	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	•	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	0	•	
Dans un site inscrit ?	0	Ø	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		(Le site Natura 2000 le plus proche de l'emprise du projet est celui du Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch et est localisé à plus de 1200m à l'Est du site du projet. Le site du projet étant fortement urbanisé, ce dernier ne portera pas d'atteinte au réseau Natura 2000.
D'un site classé ?	0	Ø	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel				
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	0	2					
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	V					
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	0	Ø					
	Est-il déficitaire en matériaux ?	V	0	Le projet visant à construire des parkings en ouvrages, il sera nécessaire d'apporter des ressources extérieures en matériaux de construction.				
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?	V	0	En partie. Les marchés de travaux, pourront proposer, en respect des normes techniques et des règles de l'art, des dispositifs de valorisation de matériaux recyclés.				

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel			
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	•	0				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		7	Le site du projet est déjà fortement urbanisé et imperméabilisé. De fait, les aménagements prévus ne porteront pas atteinte à la biodiversité locale.			
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	0	Q				
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V				
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	Ø				
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	0	Le site du projet est concerné par les risques naturels suivants : - exposition faible au retrait et gonflement des argiles, - exposition aux remontées de nappe, - exposition moyenne au risque sismique (niveau 3). ces risques seront pris en compte dans les dispositions constructives des deux bâtiments.			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	0	V				
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	V				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	0	•	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0	V	
			(
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		(
Nuisa			V	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		V	
			(
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	(
		•	0	Le site du projet est implanté au sein d'une zone exposée à une forte pollution lumineuse, caractéristique des centres urbains. le projet n'engendrera pas d'augmentation de celle-ci.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	0	•	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	0	(
	Si oui, dans quel milieu ?	0	V	

	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel			
	Engendre-t-il des effluents ?		Ø				
l l	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		•	Le projet prévoit la mise en place de magasins de stockage au RDC du parking Sud - chapelle qui comprendra du stockage de consommables hospitaliers, fournitures de bureaux, médicaments conditionnés et solutés (sous les seuils ICPE).			
6	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	Ø	0	Le projet engendre un impact sur le paysage par le remplacement de l'espace surfacique par deux ouvrages construits de 4 étages chacun.			
Patrin de vie	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		Ø				

	re transfrontière ?
	□ Oui ☑ Non ii oui, décrivez lesquelles :
	escription des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des ences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
S	Sans objet.
eten envi	escription, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement iés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site du projet étant déjà fortement urbanisé et l'aménag l'environnement, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire environnementale.	

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V				
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.					
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V				
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V				
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	0				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V				
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	0				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet				
1				
2				
3				
4				
5				

9	En	gag	em	ent	et si	gna	ture
-		0-6				₽~	

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MATRIT

Prénom Christophe

Qualité du signataire 6- gérent SCI CHANNE SPITZ

SCI Changine SPITZ

15, rue de la foussaint

67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG TO

A Strasboury

Fait le 0 5 0 5 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)